

COMPTÉ-RENDU DE SÉANCE DU 20 MARS 2014

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni le vingt mars deux mil quatorze à 20h30 sous la présidence de M. DEFOIS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES BLET, CHAUVEAU, SERRIERE
MM. BERNARD, BONNEAU, CHEPTOU,
DELHUMEAU, HUMEAU, LABORY, LEBOUIL,
PIERROIS, RAYMOND, TINON.

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ABSENT(S):

PROCURATION :

Secrétaire de séance : Johan LABORY

M. le Maire demande aux conseillers présents s'ils sont d'accord avec le compte-rendu de la réunion du 6 mars 2014, tel qu'il est rédigé. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

N° 2014-03-15 -AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTÉ ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, le 6 mars 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs :	+ 182.805,57 €
- au titre de l'exercice arrêté :	+ 223.718,38 €
- soit un résultat à affecter :	+ 406.523,95 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 151.486,00 €

- besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001) hors restes à réaliser :	- 74.646,60 €
- soldes des restes à réaliser en investissement : 169.676,77 € (dépenses : 169.676,77 € - recettes : 0,00 €)	

- **Affectation obligatoire : 244.323,37 €** (besoins à couvrir)

Le solde du résultat à affecter : 162.200,58 € restera en fonctionnement.

**N°2014-03-16 – ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 COMMUNAL –
VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX, EMPRUNT A REALISER POUR TRAVAUX 2014**

M. le Maire présente le budget primitif communal 2014 examiné par la commission des finances. Il rappelle que le budget est voté aux chapitres.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

→ Section de fonctionnement : **1.224.085,00 €**

dont 188.585,00 € de virement à la section d'investissement

→ Section d'investissement : **659.846,30 €**

Les programmes d'investissements sont les suivants :

- o Remboursement capital : 66.000,00 €
- o Immobilisations en cours : 519.199,70 €
(dont 169.676,77 € en restes à réaliser)

Dont Travaux divers	53.200,92 €
Clos Pâtis aux Anes-Vivre Son Age	48.249,00 €
Bassin Rétention Oisillons	60.152,70 €
Mobilier urbain et divers	17.000,00 €
Rénovation salle polyvalente/ restaurant scolaire	18.500,00 €
Rénovation salle omnisports	53.500,00 €
Travaux école	20.000,00 €
Garderie périscolaire	2.000,00 €
Travaux cimetière	11.000,00 €
Nouveau bâtiment technique	12.342,85 €
Matériel administratif	5.000,00 €
Logiciels informatiques	6.170,16 €
Matériel incendie	4.627,99 €
Travaux mairie	16.000,00 €
Matériels service technique	70.000,00 €
Eclairage public	1.712,28 €
Achat terrains	2.705,00 €
Travaux voirie neufs	5.457,46 €
Gros travaux voirie	56.601,34 €
Aménagement Espaces Publics	35.980,00 €
Travaux église	19.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif tel qu'il est présenté, à la majorité.

N° 2014-03-17 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

M. le Maire propose 3 hypothèses soumises par la commission des finances :

- 1/ report des taux 2013
- 2/ une augmentation de 1.00 % des 4 taxes
- 3/ une augmentation de 1.50% des 4 taxes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de choisir la proposition N° 2, soit une augmentation de 1.00 % des 4 taxes.

Les taux votés pour l'année 2014 sont :

- Taxe habitation	21,43 %
- Foncier bâti	19,33 %
- Foncier non bâti	42,38 %

N°2014-03-18 – EMPRUNT A REALISER POUR LES TRAVAUX 2014

M. le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que pour équilibrer les prévisions budgétaires 2014, il faut prévoir un emprunt de 155.943,02 €, mais que celui-ci ne sera réalisé qu'en fonction des besoins réels dans l'année.

N°2014-03-19 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, le 6 mars 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution d'exploitation de :

- au titre des exercices antérieurs :	+ 27.164,82 €
- au titre de l'exercice arrêté :	- 10.274,48 €
- soit un résultat à affecter :	16.890,34 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 16.612,00 €

- besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser : pas de besoin puisqu'il y a un excédent de + 39.043,50 €
- Solde des restes à réaliser en investissement : 0,00 €

- Affectation obligatoire : 0,00 € (besoin à couvrir)

Le solde du résultat à affecter : 16.890,34 € restera en exploitation.

N°2014-03-20 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente le budget primitif 2014 examiné par la commission de finances.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

→ Section d'exploitation : **49.169,49 €**

Dont 1.953,90 € de virement à la section d'investissement
14.616,59 € de dotations aux amortissements

→ Section d'investissement : **55.613,99 €**

Dont 0,00 € de remboursement en capital
55.613,99 € de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 tel qu'il est présenté.

N° 2014-03-21 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES TROIS PIERRES »

M. le Maire présente le budget primitif 2014.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

→ Section de fonctionnement : **129.400,00 €**

→ Section d'investissement : **108.523,93 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 tel qu'il est présenté.

INFORMATIONS ET ECHANGES

- ❖ Des informations sont données sur les dossiers en cours, dont le renouvellement de la convention pour 9 ans pour le maintien de l'agence postale communale
- ❖ M. le Maire remercie tout le conseil municipal pour la bonne ambiance qui a régné pendant le mandat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,

Le (la) secrétaire,